

Ce nécessaire couplage appelle une réflexion approfondie, même si d'ores et déjà certaines de ces préoccupations ont connu une application immédiate, comme, par exemple, l'établissement d'un tableau de bord pour le suivi de la ratification des instruments internationaux particulièrement évoqués dans la Déclaration de St Boniface, et dont rend compte le présent Rapport.

Au terme de ce rappel du dispositif normatif établi par la Francophonie à travers les deux Déclarations essentielles de Bamako et de Saint-Boniface, il apparaît que le renforcement des instruments de prévention des crises et conflits est à présent bien avéré en Francophonie. La prévention des crises et des conflits à travers le repérage méthodologique mis en place par l'Observatoire, appelé à être explicité et enrichi, selon des modalités à préciser, par une prise en compte tant de l'éclairage apporté lors des Rencontres de Cotonou et du Symposium de Bamako + 5, sur les concepts de crise et de rupture de la démocratie, que des domaines consubstantiels à la notion de sécurité humaine, dote la Francophonie d'une grille de lecture de processus potentiellement conflictuels.

II. LA MÉTHODE ET LES INSTRUMENTS DE L'OBSERVATION

A. LA MÉTHODOLOGIE

1. L'OBSERVATION : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Si la Déclaration de Bamako confie expressément au Secrétaire général de l'OIF, en s'appuyant sur la Délégation aux Droits de l'Homme et à la Démocratie (DDHD), devenue depuis janvier 2006 Délégation à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme (DDHDP), chargée de l'observation du respect de la démocratie et des droits de l'Homme dans les pays membres de la Francophonie, le soin d'être informé en permanence de la situation de la démocratie, des droits et des libertés, en vue de conduire, à des fins de prévention, une évaluation elle-même permanente, ce rôle est toutefois partagé au sein de l'espace francophone. Il relève, en effet, des acteurs de la Francophonie dans son ensemble, et, en raison de cette responsabilité commune, le succès de l'observation dépend directement d'une solidarité francophone en action.

On sait que l'option originale retenue dans la note du CPF de septembre 2001, afin de donner sa pleine mesure à cette fonction majeure, est celle d'un mode déconcentré et participatif impliquant dans la collecte et le traitement des informations les différents partenaires associés au processus de Bamako, mobilisés au sein d'un Réseau d'information et de concertation développé par la Délégation, chargée d'intégrer ces données et de produire, à partir de ces données, des rapports périodiques et ad hoc à l'attention des Instances et du Secrétaire général qui prend, sur cette base, les mesures appropriées. Ainsi, le dispositif préventif qui rend possible cette évaluation des données et des informations repose, en Francophonie, sur un vaste réseau d'institutions francophones œuvrant en matière de droits de l'Homme, de démocratie et de paix : réseaux institutionnels, à l'instar de « l'Association des cours Constitutionnelles ayant en partage l'usage en français » ou encore de « l'Association des Hautes juridictions francophones ayant en partage l'usage du français » mais aussi du « Réseau des instituts et des centres de recherches francophones en matière de droits de l'Homme, de démocratie et de paix » (RIF). Les réseaux des institutions francophones sont sans nul doute appelés à être des instruments essentiels de la veille et de la vigilance préventives de

la Francophonie. Ils alimentent la Francophonie institutionnelle en informations et données ; ils la mettent en possession d'appréciations variées et d'évaluations. Ils soulignent par-dessus tout, la participation civile comme institutionnelle, des États et sociétés francophones, à l'œuvre collective de prévention. À cet égard, il convient de rappeler que les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface avaient été précédées et accompagnées de réunions au niveau des acteurs de la société civile des États francophones qui avaient pris une part active à la préparation des deux Déclarations.

Le Secrétaire général dispose également des informations transmises par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), les Opérateurs et les Représentations permanentes de l'OIF, qui en adressent une copie à la Délégation, de même que de celles transmises par les États et Gouvernements au titre de la mise en œuvre de leurs engagements pris à Bamako, par l'élaboration de rapports périodiques nationaux, sur la base d'un questionnaire, dont l'intérêt est reconnu.

Dans ce cadre, la Délégation s'est attachée, durant ces deux dernières années, à ancrer et fortifier les méthodes éprouvées en 2003 et 2004, ayant conduit à la mise en œuvre effective des principes et des mécanismes de l'Observatoire qui a élaboré, à la fin de l'année 2004, son premier Rapport sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés, dont les conclusions ont été soumises par le Secrétaire Général lors d'une séance à huis clos des Chefs d'État et de gouvernement réunis en leur X^{ème} Sommet à Ouagadougou.

Le présent Rapport se présente, pour sa part, comme le fruit d'une mobilisation accrue du Réseau d'information et de concertation associant, à la fois pour la collecte et le traitement des informations, les Réseaux institutionnels, les Observatoires spécialisés, des experts indépendants, des personnalités du monde académique et des acteurs de la vie démocratique, des représentants des OING, mais aussi le Secrétariat général de l'APF. Le dossier thématique consacré au principe d'indépendance, mis en lumière par la Déclaration de Bamako, illustre, s'il en faut, cette évaluation concertée. (cf. tableau infra)

Afin de préserver la dynamique de concertation collégiale, la Délégation a, d'abord, régulièrement informé et consulté ses différents partenaires, largement présents à l'occasion de chacune des Rencontres thématiques et de bilan, organisées en 2005 et 2006, au sein du Groupe de travail consultatif mis en place en 2001 sur l'approfondissement des modalités de mise en œuvre du dispositif d'observation et d'évaluation, afin d'ajuster, en fonction des évolutions tant du champ à observer que des pratiques développées, les contributions de chacun, celle du 9 mai 2006, ayant été consacrée à leur partition respective dans l'élaboration du deuxième rapport de l'Observatoire.

Affinant, en outre, ses modalités de collaboration spécifiques avec chacun, la Délégation a précisé, comme elle l'avait déjà fait avec l'APF (évaluation de l'efficacité des Institutions parlementaires, rapports sur la place des femmes dans la vie politique, rapports sur les pays en situation de crise), et avec l'AIMF (Observatoire de la démocratie locale), les termes de la contribution attendue des réseaux institutionnels avec lesquels cet effort d'arrimage s'est intensifié (modalités d'adhésion, questionnaires, synthèses des rapports annuels et de leurs travaux) et certaines des OING (FIDH, Reporters sans Frontières, Comité Syndical Francophone, etc.), toutes structures bénéficiant, à cette fin, de son appui technique et financier, en particulier par un soutien au renforcement des capacités des ressources humaines dévolues à cette fonction. Le lien entre ces prestations et le soutien de la Francophonie aux différentes autres activités menées par ces partenaires, a fait l'objet d'une attention plus précise dans le cadre de protocoles d'accord de plus en plus explicites.

Dans une démarche de partenariat politique plus affirmé, il convient de relever également le dialogue fructueux entretenu entre l'OIF et l'APF sur le suivi du Symposium de Bamako, tant à l'occasion des réunions de la Commission politique de cette dernière, que lors des Assemblées générales annuelles, à partir des rapports spécifiques produits par les parlementaires responsables, respectivement, de l'appréciation du

fonctionnement du dispositif d'observation et des constats de l'Observatoire (Mme le Sénateur Amina DERBAKI de la CFB), comme du suivi des pays en situation de crise et de sorties de crise (M. le Député Arsène YE BONGUESSAN, du Burkina Faso).

De même, des actions de sensibilisation ont-elles été menées en direction du monde associatif, tel que représenté au sein des structures de partenariat rénové entre l'OIF et les Organisations de la société civile (OSC), dont la Conférence des OING, qui a tenu sa première réunion à Ouagadougou, en septembre 2005, en formalisant l'existence de quatre Comités de suivi correspondant aux quatre Missions de la Francophonie. Des membres de la section « paix, démocratie et droits de l'Homme » ont notamment été associés à la consultation préparatoire de Saint-Boniface (30 mars 2006), à l'occasion de laquelle l'esquisse d'un plan d'action a été établie entre eux et la Délégation à la Paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme, en soulignant la fonction « tribunicienne » qui leur est reconnue sous forme de « communications » sur les violations éventuelles des principes et engagements contenus dans la Déclaration de Bamako.

**Contribution des réseaux institutionnels et des OING au 2^{ème} rapport sur
« L'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone »
(2006)**

POUR UNE OBSERVATION ET UNE ÉVALUATION DÉCONCENTRÉES ET PARTAGÉES DES PRATIQUES

Dans la perspective de l'élaboration du 2^{ème} Rapport de l'Observatoire, la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme (DDHDP) a saisi ses différents partenaires de ses attentes en termes de collecte et de mise à disposition des données relatives, d'une part, au titre de l'engagement sur la consolidation de l'État de droit, au fonctionnement des institutions, ainsi qu'à l'identification des dysfonctionnements rencontrés comme des pratiques positives développées par les acteurs institutionnels et, d'autre part, dans le cadre du 4^{ème} engagement sur la culture démocratique et les droits de l'Homme, à la situation des défenseurs des droits de l'Homme, de la liberté de la presse, de la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels.

En portant un éclairage spécifique sur les conditions de l'indépendance effective des structures, les Réseaux ont également mis à la disposition de la DDHDP une information circonstanciée sur les problématiques significatives de l'état des institutions dans l'espace francophone (multiplicité et perfectionnement des structures ; développement des modes d'accès aux institutions ; autorité et publicité des décisions et rapports ; capacités d'action des institutions et accès des membres et agents aux dispositifs de formation ; effectivité de l'autonomie, notamment budgétaire, des institutions ; approfondissement de la culture démocratique etc.).

Huit réseaux institutionnels ont directement contribué à l'élaboration du 2^{ème} Rapport, dans son chapitre consacré à la consolidation de l'État de droit, en donnant aussi les moyens d'une comparaison entre institutions de mêmes compétences. Il s'agit de :

- l'Association des Institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF),
- la Conférence internationale des Barreaux de tradition juridique commune (CIB),
- l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF),
- l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF),
- l'Association africaine des Hautes Juridictions francophones (AAHJF),
- l'Association des Hautes Juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF),
- l'Association francophone des Commissions nationales de promotion et de protection des droits de l'Homme (AFCNDH),
- enfin l'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des États et gouvernements des pays membres de la Francophonie (UCESIF).

De même l'Observatoire a bénéficié des études menées par la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), Reporters Sans Frontières (RSF), l'Observatoire des droits culturels de Fribourg, ainsi que le Comité syndical francophone pour l'éducation et la formation (CSFEF).

2. L'OBSERVATION : UN PARTENARIAT RENFORCÉ AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Une des méthodes privilégiées de l'observation consiste, conformément aux prescriptions de la Déclaration de Bamako et de la Note d'application, mais aussi à celles de la Déclaration de St Boniface, à rechercher une collaboration de plus en plus étroite avec les autres Organisations internationales et régionales, afin de partager les informations et les analyses, faire progresser la réflexion notamment sur la méthodologie et les standards communs, arrêter une stratégie commune sur la base des constats opérés, et identifier, sur cette base, les moyens mieux appropriés pour prévenir l'éclatement d'une crise ou de limiter la portée et les effets d'une crise déjà déclarée.

À cet égard, les années 2005 et 2006 ont été très fertiles, les concertations intensifiées ayant permis de confronter les dynamiques propres à chacun des dispositifs de prévention et de réaction, d'en apprécier l'efficacité relative et d'esquisser les voies propres à la fois à les améliorer et éventuellement à les harmoniser, en particulier pour tenter de donner corps à l'alerte précoce.

Dans ce processus de prévention, l'alerte précoce est, en effet, une pièce maîtresse qui détermine la possibilité d'agir au vu de l'analyse des données évaluées dans des situations à fort potentiel conflictuel. Les conditions d'une alerte réussie résident dans la capacité de rassembler une information fiable, recoupée et validée par des sources différenciées ; de repérer les nœuds conflictuels et les facteurs d'instabilité sur lesquels des initiatives rapides doivent être engagées pour empêcher le conflit d'éclater ou de s'amplifier ; de mobiliser les différentes parties concernées, acteurs politiques, société civile, médias, organisation syndicales, ligues de défense des droits de l'Homme et instances régionales et internationales, afin d'arrêter la dégradation de la situation.

On rappellera pour mémoire le travail approfondi réalisé conjointement avec l'Union Africaine lors des Rencontres de Cotonou et qui a trouvé une traduction concrète dans les nombreuses rencontres d'experts convoquées par l'Union Africaine, et auxquelles la Francophonie a pris toute sa part, en décembre 2005, février et avril 2006 en vue de l'élaboration de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, appelée à intégrer dans un document conventionnel les textes déjà en vigueur, réactualisés et même révisés, notamment en ce qui concerne le mécanisme des Déclarations d'Alger et de Lomé, sur les réactions de l'UA face aux changements anticonstitutionnels. Ces échanges, élargis à d'autres Organisations, se sont poursuivis à Bamako +5, et enfin, à Saint Boniface.

L'OIF et l'Union Africaine sont convenues, de façon plus générale, dans le Mémoire signé en mai 2005, de développer conjointement, au titre du dialogue politique, des actions dans les domaines de l'alerte précoce, de la prévention et du règlement des conflits, de l'appui aux processus électoraux et aux pays en transition, ainsi que pour assurer une coordination entre leurs observatoires des pratiques se rapportant aux droits de l'Homme et à la démocratie. Le Secrétaire général de l'OIF et le Président de la Commission de l'Union Africaine, ont d'autre part, tenu à réaffirmer leur volonté d'œuvrer en faveur de la « pleine » mise en œuvre du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs, de même que leur ferme intention d'approfondir leurs actions d'appui aux dispositifs africains de protection et de promotion des droits de l'Homme.

C'est dans ce sens aussi que, suite à la réunion que l'OIF avait organisée conjointement avec l'ONU à Paris, en 2004, sur la prévention des conflits et l'alerte précoce, avec la participation d'un grand nombre d'Organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales impliquées dans les processus de paix, la Francophonie a poursuivi ses échanges avec ses partenaires multilatéraux à l'occasion, notamment, des réunions de haut niveau, maintenant annuelles, entre l'ONU et les Organisations régionales et celles des différents groupes de travail spécialisés qui en sont issus - dont celui sur la prévention des conflits - et qui se réunissent plusieurs fois par année.

Il convient de souligner tout particulièrement l'accent mis tout au long de ces diverses réunions sur la question fondamentale des paramètres d'appréciation et de qualification des situations, mais aussi de la portée des concepts opératoires. Les Rencontres de Cotonou ont constitué à cet égard une étape particulièrement constructive dans les tentatives de définitions des concepts de « crise de la démocratie » et de « rupture de la légalité », comme elles l'ont été également pour approfondir la compréhension des spécificités des transitions.

Avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, l'OIF a également consacré des réflexions significatives sur la contribution possible des francophones à la mise au point des modalités du Mécanisme de la revue universelle par les pairs, tel que prévu par les textes du nouveau Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies.

Durant le premier semestre 2006, enfin, des représentants de l'OIF ont participé à une conférence organisée par le Commonwealth, à Londres, afin d'arrêter les modalités concrètes de la mise en œuvre de la Déclaration sur l'observation internationale des élections, adoptée à New York, à l'invitation de l'ONU, en octobre 2005, par l'ensemble des acteurs intergouvernementaux et non gouvernementaux impliqués dans cet exercice, de manière à définir des principes et des critères communs.

B. LES INSTRUMENTS

1. LA GRILLE D'OBSERVATION

Le paramétrage destiné à guider la lecture et la compréhension des réalités à observer, dont la Déclaration de Bamako a elle-même posé les axes directeurs, est par définition évolutif et doit être ajusté tant à la lumière des événements que de l'appréhension plus fine et plus complète de ce qui doit être observé. Dans ce sens, en s'appuyant tant sur des travaux menés à l'interne, sur la base des actions déployées, mais aussi sur les orientations dégagées lors des différentes réunions de bilan et de concertation avec ses partenaires, l'OIF s'est attachée à l'enrichissement progressif des paramètres et des indicateurs susceptibles d'asseoir de façon de plus en plus claire et incontestable la fonction d'observation et d'évaluation, à partir des engagements de Bamako.

Il est à noter également que cette démarche, désormais largement intériorisée par les agents de l'OIF et plus spécialement les membres de la DDHDP, structurée à ce jour selon trois Divisions, dont l'une est spécifiquement chargée de la fonction d'observation, d'analyse et de rédaction, a pu trouver, durant ces deux années, des applications dans l'ensemble du continuum des actions déployées par l'OIF, allant de la prévention des crises et des conflits, à la gestion des sorties de crise et de transition, puis de consolidation de la paix, permettant de ce fait de mieux capitaliser les enseignements.

La grille d'observation ainsi progressivement enrichie et spécifiée est en effet devenue la référence ordonnant la plupart de ces interventions, qu'il s'agisse de l'observation des élections, dont les rapports et les recommandations afférentes s'ordonnent aujourd'hui strictement autour de ces balises, mais aussi des missions d'information et de contacts, comme d'accompagnement politique des sorties de crise et de transition, qui fondent leurs analyses, ainsi que leurs propositions, d'ordre politique et de coopération, aux Instances, sur cette même base. Ainsi en a-t-il été procédé, notamment, pour l'évolution des prises de position successives et de l'accompagnement mis en œuvre à l'égard du Togo et de la Mauritanie (cf. 3^{ème} partie du Rapport).

Ce faisant, cette démarche est de nature à faciliter la lecture de l'évolution des situations, ainsi qu'à garantir la cohérence et le suivi des actions entreprises, en générant aussi des outils appropriés. C'est ainsi, par

exemple, qu'il faut considérer la mise à jour des tableaux présentant l'état des ratifications des instruments internationaux pertinents ainsi que l'état d'élaboration et de présentation des rapports par les pays membres tels que requis par les instruments internationaux. De même, ont été préparés des cadres d'analyse et de suivi du déroulement des processus de transition, au regard des dispositions retenues par les Accords de paix ou de réconciliation, ou les dialogues nationaux. Les banques de données sur les textes fondamentaux facilitent également une lecture de l'évolution des modifications intervenues, selon les paramètres inclus dans la Déclaration. Enfin, l'étude attentive des initiatives engagées dans divers pays dans le sens d'une vie politique apaisée, a facilité l'établissement d'une banque des pratiques positives (textes, procédures et mécanismes), aujourd'hui facilement mises à la disposition des États et des Gouvernements qui le souhaitent, au service des réformes ou des révisions en cours. (statut des anciens Chefs d'État, statut de l'opposition, mécanismes de régulation de la vie politique, etc.).

2. LES DOCUMENTS RÉSULTANT DE L'OBSERVATION

Du processus d'observation et d'évaluation résultent de nombreuses productions, qu'il s'agisse de rapports périodiques et ad hoc, d'analyses, de notes et de dossiers, destinés au Secrétaire général et aux Instances, de fiches pays, d'études approfondies, comme par exemple, sur le concept de sécurité humaine et sa réception par les Organisations internationales ou comme sur celui de la médiation, ainsi que de publications des actes des conférences ou de congrès (Actes des Rencontres de Cotonou, de Bamako + 5, de la Conférence de St Boniface). De même, les rapports des missions d'observation ou des missions d'information et de contacts, d'écoute ou de facilitation, par les Envoyés spéciaux, s'inspirent des lignes directrices progressivement précisées. Il convient aussi d'évoquer l'effort important de documentation réalisé à l'occasion de la tenue des Comités ad hoc consultatif restreint, ou encore lors de la survenance d'une crise spécifique, requérant une attention particulière de la part de l'OIF. Notons enfin que l'Observatoire a pu générer des banques d'expertise, de mieux en mieux multilatéralisées et spécialisées.

Certains de ces documents sont publics, alors que d'autres doivent nécessairement demeurer confidentiels ou ne recevoir qu'une diffusion restreinte. Ces documents font souvent l'objet de réflexions partagées lors de conférences ou de séminaires, afin de faire valoir les leçons apprises pour l'action. Leur diffusion subséquente est assurée notamment par le site Internet de l'Observatoire.

3. LE SYSTÈME D'INFORMATION

Avec l'appui d'experts et de prestataires, en 2005 et 2006, la Délégation a également poursuivi l'aménagement du Système d'information, destiné, conformément à la Note du Conseil Permanent de la Francophonie de septembre 2001, à asseoir la fonction d'observation et d'évaluation permanentes. Plus qu'un projet technique, la mise en œuvre du système d'information de l'Observatoire consiste en un projet global qui suppose de progresser en parallèle sur trois dimensions, scientifique – puisque le système d'information repose sur la conception d'une méthodologie d'observation topique intégrant les principes et paramètres de la Déclaration de Bamako - technique et documentaire.

Ce système, faisant appel aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'aux outils documentaires propres à faciliter la circulation, l'échange, le traitement et la diffusion rapides et efficaces de l'information, se compose de deux volets : un site Internet (<http://democratie.francophonie.org>), d'une part, représentant son volet externe, mis en ligne depuis novembre 2004, qui s'inscrit dans la complémentarité du portail de droit francophone (<http://droit.francophonie.org>), puisque le nouveau système doit également permettre le développement des capacités de diffusion du droit, en attachant une attention particulière à la constitution et à la mise à jour des banques de données des textes fondamentaux ; un système d'information interne, d'autre part, actuellement en phase de développement, socle du traitement de l'in-

formation. Ce nouveau système, dont le déploiement est en cours d'achèvement, permet de doter le Secrétaire général, son Cabinet et les membres de la DDHDP de capacités de veille, en vue de la réalisation de mandats complexes, en particulier en ce qui concerne l'alerte précoce.

Les processus « paramétrés » dans cette perspective concernent principalement la création d'espaces d'information et d'échanges réservés à certains partenaires, dont les OING et les réseaux institutionnels ; le développement de bases de données ; le développement de fonctionnalités de veille et d'aide à l'analyse et au suivi des textes fondamentaux, des élections, de même que des processus de transition ; la conception d'outils de gestion des questionnaires et des données utilisées lors de l'élaboration de rapports, notamment le Rapport de l'Observatoire ; la publication et la mise à disposition de la communauté francophone des informations, notamment sur Internet.

Après la rédaction, en 2004, du cahier des charges relatif à la mise en place du système d'information interne, la réalisation a fait l'objet d'un appel d'offres, lancé en janvier 2005, de même qu'a été définie une méthodologie stricte de la gouvernance du projet, ayant vocation, afin de capitaliser les investissements ainsi réalisés, tant au niveau des ressources financières mobilisées que de la démarche menée, d'être mis à la disposition d'autres secteurs d'intervention de l'OIF, notamment en ce qui concerne l'utilisation des technologies développées dans ce cadre.

III. L'AVENIR DE L'OBSERVATION : ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES

A. ENSEIGNEMENTS

Le bilan de l'observation francophone, telle que déployée durant ces cinq dernières années, soit depuis l'adoption de la Déclaration de Bamako à l'automne 2000, présente des acquis incontestables. Au-delà de l'inévitable phase d'organisation, des rapports de l'Observatoire ont été produits à l'occasion des deux derniers Sommets, de très nombreuses notes ont été générées par les membres de la DDHDP, réalisant un suivi désormais régulier à la fois de l'évolution de la situation des Pays au regard des engagements de Bamako, mais aussi des actions de coopération et d'accompagnement politique menées par la Francophonie.

Des conférences, des séminaires d'échanges et des rencontres ont eu lieu, des missions d'observation et d'information ont été déployées, des leçons ont été apprises, des concepts ont été revisités, comme à Bamako + 5, ou, pour certains, proposés, notamment dans la Déclaration de St-Boniface.

L'OIF et ses partenaires ont progressivement intériorisé une culture collective de l'observation et de l'évaluation orientée vers l'action, tout en percevant les incertitudes du processus comme aussi sa force, son dynamisme et sa richesse, facilitant d'autant l'ajustement permanent de la programmation au plus proche des réalités et des attentes, ainsi que l'émergence de projets structurants sur le long terme...

Depuis les deux dernières années, la cadence s'est accentuée et il n'est pas exagéré d'affirmer qu'une certaine vitesse de croisière est désormais atteinte. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'existe pas de nouveaux défis à affronter.